



Publié le 4 décembre 2023

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Conseil du 28 novembre 2023

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 21 novembre 2023 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 21 novembre 2023 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 21 novembre 2023 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation 21 novembre 2023 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de MM. Jean-Philippe HIHN, Philippe SCHEIBLING, Bruno GLOCK, Adjoints au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Anne RIFF, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELEISEN, Estelle SCHUHLER, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Dominique WAEGELL, Gérald DILLESEGER, Conseillers Municipaux.

M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale, sont absents.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.
Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Delphine BIEHLER, Conseillère Municipale.

Membres en exercice : 23 Présents : 18 Absents et excusés : 3 Absents : 2 Procurations : 3

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, secrétaire de séance.

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023	Adopté à l'unanimité 5 Abstentions
2. Conseil Municipal des Enfants – Installation	Adopté à l'unanimité
3. ADMINISTRATION GENERALE Gestion du personnel	
1) Assurance statutaire 2024-2027	Adopté à l'unanimité
2) Recrutement d'agents saisonniers et en cas d'accroissement temporaire d'activité	Adopté à l'unanimité
3) Modification du tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
4. FORET – CHASSE	
A. Relocation des lots de chasse – Période 2024-2033 Adjudication Lot N°5 Agrément des candidatures	Adopté
B. 1) État prévisionnel des coupes et programme des travaux 2024	Adopté à l'unanimité
B. 2) État d'assiette 2025	Adopté à l'unanimité
5. VOIRIE – RÉSEAUX	
Pont du Giessen – Réfection voirie, joints et remplacement des glissières	Adopté à l'unanimité
6. DOMAINE	
BINN- Acquisition d'une parcelle	Adopté à l'unanimité
7. FINANCES	
A) Décision modificative N°1	Adopté à l'unanimité 2 Abstentions
B) Inventaire – Sortie de biens	Adopté à l'unanimité
8. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 18 Absents et excusés : 3 Absents : 2 Procurations : 3

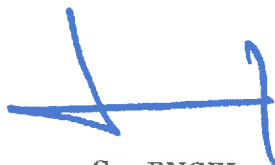
DCM-2023-11-1

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE** des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire				X
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				X
WABGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué				X
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal				X
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN			X
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Secrétaire de Séance



Guy ENGEL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Maire




Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absent : 1 Procurations : 3

Entrée de Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale

DCM-2023-11-2

2. CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Installation

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire

Les élèves de CM1 et CM2 ont voté afin d'élire les nouveaux Conseillers Municipaux Enfants.

Certains avaient été élus pour deux ans et conserveront leur statut jusqu'en fin d'année scolaire :

- Mlle Eva MATTERN
- Mlle Elyna JUNG
- Mlle Ariane POTGIESSER
- Mlle Mayline GREDY
- M. Maxime BOTZUNG
- Mlle Lyla RACHDI-VOGLER
- Mlle Maelle HOFFNER
- M. Clément MARTIN

Les nouveaux élus complétant cette équipe sont :

- Mlle Tess BIMBOES
- M. Jules MANGEL
- M. Teddy NOMA
- Mlle Eloane LOTA
- M. Lucas COLIN
- Mlle Marion ZAMBONI

Le Conseil Municipal les accueillera pour procéder à leur installation officielle.

Une sortie du CME est prévue le 17 janvier 2024 pour la visite du Parlement Européen à STRASBOURG. Le déplacement sera pris en charge par la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal,

DE PRENDRE EN CHARGE

les frais de déplacement sur le budget communal, au compte
6248 – Transports de biens et transports collectifs divers




Après avoir chaleureusement accueilli les enfants, et avoir procédé à leurs installations officielles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

de prendre en charge les frais de déplacement sur le budget communal,
au compte 6248 – Transports de biens et transports collectifs divers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 novembre 2023 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Guy ENGEL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 novembre 2023 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
--	---

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absent : 1 Procurations : 3

DCM-2023-11-3-1

3. ADMINISTRATION GENERALE

Gestion du personnel

1. Assurance statutaire 2024 - 2027

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2024-2027 DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26, non encore codifié ;
- VU** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- VU** le contrat d'assurance des risques statutaire mis en place par le Centre de Gestion du Bas-Rhin au 1^{er} janvier 2024, en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

CONSIDERANT QUE le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mis en place un contrat d'assurance des risques statutaire, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, à destination des collectivités et établissements du département.

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE DECIDER d'adhérer à la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin du contrat d'assurance des risques statutaires, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Assureur : GMF VIE ;
- Courtier : RELYENS SPS ;
- Durée du contrat : 4 ans avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024 ;
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois ;
- Contrat en capitalisation ;
- Respect du statut dans son intégralité (notamment prise en compte du remboursement des frais médicaux aux frais réels, pas d'exclusion de risques) à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront indemnisés ;

- Base de remboursement couvrant les obligations statutaires de l'employeur à l'égard de ses agents à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront pris en charge ;

DE DECIDER

de s'assurer pour les garanties :

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la CNRACL :

- **Risques garantis** : Décès, Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et accueil de l'enfant), Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité temporaire, Infirmité de guerre et maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations ;
- **Conditions** : 4,63% de la masse salariale assurée avec une franchise de 20 jours fixe par arrêt sur l'ensemble des indemnités journalières des garanties Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires

- **Risques garantis** : Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Grave Maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et accueil de l'enfant), Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique ;
- **Conditions** : 1,27% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire ;

D'APPROUVER

que chaque Collectivité ou chaque Établissement Public adhérant au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion sera redevable au Centre de Gestion d'une contribution « assurance statutaire » fixée comme suit et selon les modalités suivantes :

- **Taux** : 3%
- **Assiette** : le montant des cotisations acquittées par la Collectivité ou l'Établissement Public auprès de l'assureur dans le cadre du marché ;
- **Modalités** : le recouvrement sera émis sur l'année n+1 sur la base des cotisations acquittées par les collectivités sur l'année (n) ;

D'AUTORISER

le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adhérer à la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin du contrat d'assurance des risques statutaires, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Assureur** : GMF VIE ;
- **Courtier** : RELYENS SPS ;
- **Durée du contrat** : 4 ans avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024 ;
- **Préavis** : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois ;

- **Contrat en capitalisation ;**
- Respect du statut dans son intégralité (notamment prise en compte du remboursement des frais médicaux aux frais réels, pas d'exclusion de risques) à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront indemnisés ;
- Base de remboursement couvrant les obligations statutaires de l'employeur à l'égard de ses agents à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront pris en charge ;

DECIDE

de s'assurer pour les garanties :

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la CNRACL :

- **Risques garantis** : Décès, Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et accueil de l'enfant), Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité temporaire, Infirmité de guerre et maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations ;
- **Conditions** : 4,63% de la masse salariale assurée avec une franchise de 20 jours fixe par arrêt sur l'ensemble des indemnités journalières des garanties Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires

- **Risques garantis** : Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Grave Maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et accueil de l'enfant), Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique ;
- **Conditions** : 1,27% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire ;

APPROUVE

que chaque Collectivité ou chaque Établissement Public adhérant au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion sera redevable au Centre de Gestion d'une contribution « assurance statutaire » fixée comme suit et selon les modalités suivantes :

- **Taux** : 3%
- **Assiette** : le montant des cotisations acquittées par la Collectivité ou l'Établissement Public auprès de l'assureur dans le cadre du marché ;
- **Modalités** : le recouvrement sera émis sur l'année n+1 sur la base des cotisations acquittées par les collectivités sur l'année (n) ;

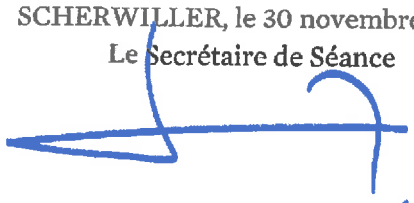
AUTORISE

le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ


NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
 SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
 Le Secrétaire de Séance



Guy ENGEL

Pour extrait conforme
 SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
 Le Maire

Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absent : 1 Procurations : 3

DCM-2023-11-3-2

3. ADMINISTRATION GENERALE

Gestion du personnel

2) Recrutement d'agents saisonniers et en cas d'accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Le Maire propose au Conseil :

D'APPROUVER la création de quatre emplois dits « saisonniers » contractuels pour exercer des tâches : - d'entretien des espaces publics, espaces verts et fleurissement.
- administratives diverses

Ce recrutement s'effectuera par référence aux cadres d'emploi des :

- **Adjoins techniques** (3 emplois) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

- **Adjoint administratif** – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Quotité d'emploi 35/35^e

Période de recrutement : Juin à septembre 2024

Durée maximale de chaque contrat : 1,5 mois

D'APPROUVER la création de deux emplois :
- **Adjoint technique**, à temps complet en qualité de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
Ses attributions consisteront à effectuer diverses tâches d'entretien des espaces publics, espaces verts et fleurissement.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e.

Durée maximale du contrat : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint technique.

- **Adjoint administratif**, à temps complet en qualité de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ses attributions consisteront à effectuer divers travaux administratifs divers

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e.

Durée maximale du contrat : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

la création de quatre emplois dits « saisonniers » contractuels pour exercer des tâches : - d'entretien des espaces publics, espaces verts et fleurissement.
- administratives diverses

Ce recrutement s'effectuera par référence aux cadres d'emploi des :

- **Adjoins techniques** (3 emplois) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.
- **Adjoint administratif** – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Quotité d'emploi 35/35^e

Période de recrutement : Juin à septembre 2024

Durée maximale de chaque contrat : 1,5 mois

APPROUVE

la création de deux emplois :

- **Adjoint technique**, à temps complet en qualité de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ses attributions consisteront à effectuer diverses tâches d'entretien des espaces publics, espaces verts et fleurissement.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e.

Durée maximale du contrat : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint technique.

- **Adjoint administratif**, à temps complet en qualité de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ses attributions consisteront à effectuer divers travaux administratifs divers

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e.

Durée maximale du contrat : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

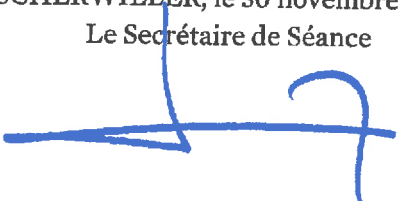
La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint administratif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		



ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
 SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
 Le Secrétaire de Séance



GUY ENGEL

Pour extrait conforme
 SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
 Le Maire

Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absent : 1 Procurations : 3

DCM-2023-11-3-3

3. ADMINISTRATION GENERALE

Gestion du personnel

3. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Vu le tableau des effectifs actuel arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2022 ;

Vu la nécessité de réactualisation dudit tableau comme ci-après, suite à avancement de grade, promotion interne ou réussite de concours :

Depuis le 27.10.2022				
Dénomination	Nombre	Quotité d'emploi	Pourvu à ce jour	Création/ou suppression
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	TC	N	
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	TC	N	
Technicien	1	TC	O	
Agent de maîtrise principal	1	TC	N	
Agent de maîtrise	2	TC	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	TC	N	Création d'un poste à compter du 01/01/2024
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	TC	O	
Adjoint technique territorial	4	TC	O	
Adjoint technique territorial	1	28/35 ^{ème}	O	
Adjoint technique territorial	1	10/35 ^{ème}	O	
Adjoint technique territorial	1	18/35 ^{ème}	N	

FILIERE SOCIALE				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	2	TC	1 O 1 N	Suppression d'un poste au 01/01/2024
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1	27/35 ^{ème}	O	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1	24/35 ^{ème}	N	Suppression d'un poste au 01/01/2024
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	O	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	1	24 /35 ^{ème}	O	

FILIERE ADMINISTRATIVE				
DGS-Emploi fonctionnel	1	TC	O	
Attaché principal	1	TC	O	
Attaché	1	TC	N	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2	TC	O	
Rédacteur	1	TC	N	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	TC	O	
Adjoint administratif	2	TC	1 O	Suppression d'un poste à compter du 01/01/2024

Il est proposé au Conseil :

D'APPROUVER le tableau des effectifs comme ci-dessus ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2024 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau des effectifs comme ci-dessus ;

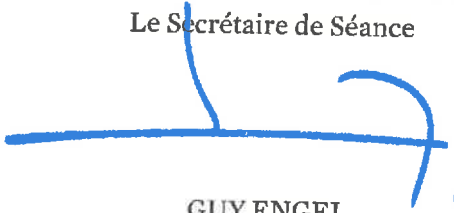
DECIDE D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2024 de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		



Accusé de réception en préfecture
067-216704452-20231128-DCM-2023-11-3-3-DE
Date de télétransmission : 01/12/2023
Date de réception préfecture : 01/12/2023

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Secrétaire de Séance



GUY ENGEL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Maire



Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absent : 1 Procurations : 3

DCM-2023-11-4A

4. FORET - CHASSE

A. Relocation des lots de chasse - Période 2024-2033

Adjudication Lot 5

Agrément des candidatures

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Il est rappelé que lors de sa séance du 19 octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé de procéder par adjudication pour la relocation du lot n° 5 des chasses communales (410 ha).

Conformément au cahier des charges, un avis a été publié dans un journal local et affiché aux différents points d'affichage de la Commune.

Trois dossiers ont été réceptionnés en Mairie.

Les personnes physiques suivantes ont fait acte de candidature :

- Monsieur Nicolas SCHALK et un permissionnaire Monsieur René HUBER,
- Monsieur Olivier STICY,
- Monsieur Benoît MASQUIDA et un permissionnaire Monsieur Pascal PAULUS.

Suite à l'examen des déclarations de candidatures et des pièces annexées, la Commission Consultative Communale de la Chasse consultée par mail les 17 et 18 novembre 2023 a jugé l'ensemble des dossiers comme recevables et propose au Conseil Municipal d'agréer lesdites candidatures conformément aux dispositions de l'article 17 du cahier des charges.

Aussi, il est proposé au conseil pour la période 2024-2033 :

POUR LE LOT 5 :

D'AGREER/ DE REJETER la candidature de :

- Monsieur Olivier STICY,
- Monsieur Benoît MASQUIDA et un permissionnaire Monsieur Pascal PAULUS ;
- Monsieur Nicolas SCHALK et un permissionnaire Monsieur René HUBER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE D'AGREER la candidature de :

- Monsieur Olivier STICY,

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale				X

DECIDE D'AGREER

la candidature de :

- Monsieur Benoît MASQUIDA et un permissionnaire Monsieur Pascal PAULUS ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		

CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanic	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale				X

DECIDE D'AGREER

la candidature de :

- Monsieur Nicolas SCHALK et un permissionnaire Monsieur René HUBER.


NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire				X
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire				X
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué			X	
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué			X	
ENGEL Guy	Conseiller Municipal			X	
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale			X	
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale			X	
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale			X	
VOLK Nadine	Conseillère Municipale			X	
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal			X	
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale			X	
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale				X

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Secrétaire de Séance



GUY ENGEL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Maire



Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absent : 1 Procurations : 3

DCM-2023-11-4B-1

4. FORÊT - CHASSE

B. 1) Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux 2024

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire

Mi-novembre, les services de l'ONF ont fait parvenir en Mairie :

- le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour 2024,
- le programme d'actions pour 2024,

ceci pour soumission au Conseil Municipal.

Les propositions de l'ONF s'établissaient alors synthétiquement et de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		SOLDE
EXPLOITATION				
ETAT PREVISIONNEL DES COUPES				
- Salaires et charges	18 290,- €	20 120,- €	236 m ³ Résineux en bois d'œuvre	26 050,- €
- Assistance gestion de la main d'œuvre	915,- €		275 m ³ bois d'industrie	
- Frais gestion SIVU et autres	915,- €			
- Débardage - câblage	14 870,- €	26 620,- €	- Chablis 450m ³ résineux bois d'œuvre	36 700,- €
- Débardage à l'entreprise	11 750,- €		- 150 m ³ bois d'industrie feuillus et résineux	
- Maîtrise d'œuvre	3 404,- €	3 404,- €	- 24 m ³ Bois de chauffage	9 110,- €
TOTAL EPC		50 144,- €		71 860,- €
				21 716,- €
PROGRAMME DES ACTIONS/TRAVAUX				
Régie - Salaires et charges				
- Travaux de maintenance - parcellaire	620,- €			
- Travaux sylvicoles	5 380,- €			
- Travaux d'infrastructure	4 630,- €			
- Travaux touristiques	6 230,- €			
- Protection contre les dégâts de gibier	620,- €			
- Travaux divers	390,- €			
Sous-total		17 870,- €		

- Frais de gestion de main d'œuvre	1 149 - €			
- Honoraire assistance technique	2 046,46,- €			
Total PA	21 065,46 €			- 21 065,46€
TOTAL GENERAL EXPLOITATION et PA	71 209,46€		71 860,- €	12 309,54,- €
Frais de garderie ONF (2023 ref)	6 690,- € environ			- 6 690,- €
Contribution à l'hectare (ref 2017)	1 147,- €			- 1 147,- €
TOTAL GESTION FORESTIERE 2024	79 046,46 €		71 860,- €	- 7 186,46 €

Concernant le programme des travaux, la présentation détaillée est la suivante :

Actions et localisations	Quantité Programmée	Montant lié aux salaires communaux	Factures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvrier prévues par l'ONF
TRAVAUX DE MAINTENANCE – PARCELLAIRE					
Entretien de parcellaire Localisation : 12a, 32a,	2 500 MLI	544,- €	0,- €	544,- €	16 H
TRAVAUX SYLVICOLES					
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : Parcelles 24a, 25a, 5a	3,5 HA	4 760,- €	0,- €	4 760	140 H
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER					
Entretien des clôtures grillagées Localisation : Parcelles 24 , 25	16 H	544,- €	0,- €	544	16 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE					
Entretien des renvois d'eau Localisation : Route des châteaux	16 H	544,- €	0,- €	544,- €	16 H
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin du Tilleul	0,65KM	0,- €	1 500,- €	1 500,- €	0 H
Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : fauchage Localisation : Route des Châteaux + P.40	1,5 KM	0,- €	750,- €	750,- €	0 H
Travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers Localisation : Chemin supérieur P.22 à 24	1,25 KM	0,- €	1 250,- €	1 250,- €	0 H
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC					
Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Sentier Ramstein - Ortenbourg + Route du sel	140 H	4 760,-€	750 €	5 510,-€	140 H
TRAVAUX DIVERS					
Matérialisation des lots de bois de chauffage (lots de bois de chauffage < 10 M3A) (OF cnx) Localisation : Parcelles 24	50 M3A	340,-€	0,-€	340,-€	10 H
TOTAL		11 492,- €	4250,- €	15 742,- €	338 H

Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif	2 046,46 €
Honoraires de gestion de la main d'œuvre + équipement de protection + cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale)	1 149,- €
Montant total estimatif HT	18 937,46 €

La Commission Forêt – Chasse s’est réunie le 16 novembre 2023 afin de prendre connaissance des propositions.

Est proposé :

- 1) En matière de coupes :
 - de retenir – 1 135m³ de coupes à façonner
 - de supprimer - des coupes en vente sur pied de la parcelle 17a. soit 295m³ représentant une recette nette prévisionnelle de 2 790,- HT
- 2) De modifier le programme des actions ci-dessous :

Actions et localisations	Quantité Programmée par l'ONF	Prestation proposée par l'ONF	Nombre d'heures ouvrier prévues par l'ONF	Prestation/ Nombre d'heures ouvriers validées par la Commission
Entretien de parcellaire Localisation : 12a,32a	2 500 MLI	2 500 MLI	16H	8 H
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : Parcelles 24a, 25a, 5a	3,5 HA	3,5 HA	140 H	80 H
Entretien des clôtures grillagées Localisation : Parcelles 24 - 25	16 H	16 H	16 H	8 H
Entretien des renvois d'eau Localisation : Route des châteaux	16 H	544,- €	16 H	8 H
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin du Tilleul	0,65 KM	1 500,-€	/.	0
Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : fauchage Localisation : Route des châteaux + P.40	1,5 KM	750,-€	/.	0
Travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers Localisation : Chemin supérieur P.22à 24	1,25 KM	1 250,- €	/.	0
Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Sentier Ramstein - Ortenbourg + Route du Sel	140 H	5 510,-€	140H	140 H
Matérialisation des lots de bois de chauffage (lots de bois de chauffage < 10 M3A) (OF cnx) Localisation : Parcelles 24	50 M3A	340,- €	10 H	4 H
TOTAL			338H	248 H

Est donc proposé au Conseil :

- DE VALIDER** l'état prévisionnel des coupes 2024 tel que proposé par la Commission ;
- DE MODIFIER** le programme des actions complémentaires 2024 tel que ci-dessus décrit ;
- DE CHARGER** le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE l'état prévisionnel des coupes 2024 tel que proposé par la Commission ;

DECIDE de modifier le programme des actions complémentaires 2024 tel que ci-dessus décrit ;

CHARGE le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Secrétaire de Séance



GUY ENGEL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Maire




Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absent : 1 Procurations : 3

DCM-2023-11-4B-2

4. FORET - CHASSE

B. 2. État d'assiette 2025

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Bruno GLOCK, Adjoint

La Commission Forêt – Chasse réunie le 16 novembre 2023, après avoir étudié la proposition de l'Office Nationale des Forêts relative à l'état d'assiette 2025, a émis un avis favorable au projet.

Coupes de l'aménagement

Forêt	UG	Surface UG (HA)	Surface à Dés. (HA)	Type Coupe
SCHERWILLER	32_p	7,22	5,00	Amélioration indifférenciée
SCHERWILLER	12_a	19,14	19,14	Amélioration indifférenciée
SCHERWILLER	30_al	5,98	5,98	Amélioration indifférenciée

Coupes proposées en suppression

Forêt	UG	Surface UG (HA)	Surface à Dés. (HA)	Type Coupe
SCHERWILLER	30_p	4,28	4,28	Amélioration indifférenciée Maintien du capital forestier

Coupes proposées en report 2027

Forêt	UG	Surface UG (HA)	Surface à Dés. (HA)	Type Coupe
SCHERWILLER	18_p	19,14	19,14	Amélioration indifférenciée Conséquence de chablis et déperissement

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'état d'assiette 2025 proposé par l'ONF ;

DE CHARGER le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente information à Mme la Préfète et des services de l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'état d'assiette 2025 proposé par l'ONF ;

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente information à Mme la Préfète et des services de l'ONF.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanic	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Secrétaire de Séance



GUY ENGEL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Maire




Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absent : 1 Procurations : 3

DCM-2023-11-5

5. VOIRIE - RESEAUX

Pont du Giessen – Réfection voirie, joints et remplacement des glissières

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal que le projet de réfection de la chaussée à hauteur du Pont du Giessen en direction de Sélestat, des joints et glissières dudit ouvrage est inscrit au programme annuel des projets communaux depuis 2022.

Afin de pouvoir engager une consultation en vue de la dévolution des travaux, il y a lieu de définir les contours du projet ainsi que l'enveloppe financière définitive.

Il est précisé que :

Les travaux seront réalisés sans maîtrise d'œuvre extérieure.

Enveloppe prévisionnelle du projet :

	HT	TTC
- Repose et réfection des joints de dilatation	35 000,- €	42 000,- €
- Remplacement des glissières métalliques	15 000,- €	18 000,- €
- Reprise des enrobés	20 833,33 €	25 000,- €
- Installation du chantier avec déviation ou alternat	15 000,- €	18 000,- €
- Divers et imprévus	4 316,66 €	5 180,- €
- Frais de publicité	500,- €	600,- €
	90 649,99 €	108 780,- €

Arrondi à 110 000,- €

L'ensemble des travaux sera autofinancé.

Il est proposé au Conseil Municipal

D'APPROUVER la réalisation des travaux en tenant compte de la nécessité d'intervention vu la dégradation des joints de dilatation ;

D'APPROUVER le volume financier de l'opération ainsi que son plan de financement ;

D'AUTORISER le Maire à engager la procédure de consultation en vue de la dévolution des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation des travaux en tenant compte de la nécessité d'intervention vu la dégradation des joints de dilatation ;

APPROUVE

le volume financier de l'opération ainsi que son plan de financement ;

AUTORISE

le Maire à engager la procédure de consultation en vue de la dévolution des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

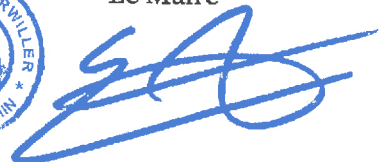
NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Secrétaire de Séance



GUY ENGEL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Maire

Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absent : 1 Procurations : 3

DCM-2023-11-6

6. DOMAINE

BINN - Acquisition d'une parcelle

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Dans le cadre du projet de l'aménagement foncier prévu au lieu-dit Binn, la Commune a l'occasion d'acquérir une parcelle de 2,71 ares issue de la parcelle sise en section 9 n° 172/10 - 24 rue de la Gare :

- zonage d'urbanisme : 1AU
- parcelle libre de toute location,

VU le procès-verbal d'arpentage dressé par le Cabinet Un Point Six,

VU que l'opération envisagée n'entre pas dans le champ d'application d'un des textes prévoyant la consultation obligatoire des Services des Domaines,

CONSIDERANT que cette parcelle est située au cœur du projet ;

CONSIDERANT que cette acquisition constitue une opportunité pour la Commune ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'acquisition par acte notarié du bien sis en section 9 n° (2) /10 d'une contenance de 2,71 ares de sol, appartenant aux héritiers de feu Monsieur Victor ZIPPER,

DE PROCEDER à ladite acquisition au montant de 3 000,-€ / are soit 8 130,-€ (hors frais d'acte notarié),

D'ACCORDER pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte de vente et toutes les pièces s'y afférent,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2024, compte 2111 – Terrains nus-financés par les produits de cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition par acte notarié du bien sis en section 9 n° (2) /10 d'une contenance de 2,71 ares de sol, appartenant aux héritiers de feu Monsieur Victor ZIPPER,


PROCEDE à ladite acquisition au montant de 3 000,-€ / are soit 8 130,-€ (hors frais d'acte notarié),

ACCORDE pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte de vente et toutes les pièces s'y afférent,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2024, compte 2111 - Terrains nus-financés par les produits de cession.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 novembre 2023 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>GUY ENGEL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 novembre 2023 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
--	---

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absent : 1 Procurations : 3

DCM-2023-11-7A

7. FINANCES

A. Décision modificative n° 1

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, rappelle que le Compte Administratif de l'année 2022 a été approuvé par le Conseil Municipal le 04 avril 2023 et que les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes 2022 ont été intégrés dans le budget primitif 2023.

M. Jean-Philippe HIHN, informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à quelques ajustements de crédits

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la décision modificative n° 1 telle que présentée.

FONCTIONNEMENT - dépenses

<u>Chapitre/Article</u>	<u>Libellés</u>	<u>Dépenses</u>
Chapitre 011	Charges à caractère générale	-93 000.00 €
60611	Eau et assainissement	-3 000.00 €
606121	Energie - Gaz	-100 000.00 €
60628	Autres fournitures non stockées	3 000.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	-2 000.00 €
6064	Fournitures administratives	2 000.00 €
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	-10 000.00 €
61524	Entretien et réparations sur bois et forêts	15 000.00 €
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	3 000.00 €
62268	Autres honoraires, conseils, ...	4 000.00 €
6234	Réceptions	-5 000.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €
64118	Personnel titulaire-autres indemnités	40 000.00 €
64138	Personnel non titulaire-Primes et autres indemnités	-5 040.00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	-10 000.00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	-10 000.00 €
64731	Allocations de chômage versées directement	-3 500.00 €
6478	Autres charges sociales diverses	-26 460.00 €
6488	Autres	15 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	175 227.00 €
023	Virement à la section d'investissement	175 227.00 €

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	15 000.00 €
65568	Autres contributions	15 000.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	97 227.00 €

FONCTIONNEMENT - recettes

<u>Chapitre/Article</u>	<u>Libellés</u>	<u>Recettes</u>
Chapitre 013	Atténuations de charges	-5 000.00 €
6479	Remboursements sur autres charges sociales	-5 000.00 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	48 000.00 €
7022	Coupes de bois	35 000.00 €
70311	Concession dans les cimetières	5 000.00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public	3 000.00 €
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	5 000.00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	15 000.00 €
73141	Taxe sur la consommation finale	15 000.00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	35 227.00 €
741121	Dotation de solidarité rurale des Communes	5 394.00 €
742	Dotation aux élus locaux	333.00 €
74832	Etat-CVAE et CFE	29 500.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 000.00 €
752	Revenus des immeubles	4 000.00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	97 227.00 €

INVESTISSEMENT - Dépenses

<u>Chapitre/Article</u>	<u>Libellés</u>	<u>Dépenses</u>
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	19 210.00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	12 150.00 €
21311	Constructions bâtiments administratifs	165.00 €
21312	Constructions bâtiments scolaires	7 000.00 €
21318	Constructions autres bâtiments publics	495.00 €
21831	Matériel informatique scolaire	-3 000.00 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 000.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 400.00 €

Chapitre 23	Immobilisations en cours	138 144.04 €
2312	Agencements et aménagements de terrains (en cours)	11 000.00 €
2313	Constructions (en cours)	123 144.04 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	4 000.00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT **157 354.04 €**

INVESTISSEMENT - recettes

<u>Chapitre/Article</u>	<u>Libellés</u>	<u>Recettes</u>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	175 227.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	175 227.00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	-17 872.96 €
1322	Subventions Région	4 620.00 €
1348	Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	-22 492.96 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		157 354.04 €

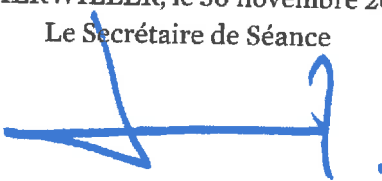


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n° 1 telle que présentée.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale				X
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale				X
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		

DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 novembre 2023 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>GUY ENGEL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 novembre 2023 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
--	---

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absent : 1 Procurations : 3

DCM-2023-11-7B

7. FINANCES

B. Inventaire - Sortie de biens

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

Il est proposé au Conseil Municipal,

DE DEMANDER au Trésorier de sortir de l'inventaire un ancien bien référencé sous le numéro AFF001 « concession » datant des années 1959 à 1979 d'une valeur totale de 68.970,35 € et imputé sur le compte 2411 « immobilisations mises en concessions ».

L'opération de régularisation se fera par le Trésorier et sera une opération d'ordre non budgétaire, soit :

- par crédit au compte 2411
- et par débit au compte 1068

permettant ainsi d'apurer ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDER au Trésorier de sortir de l'inventaire un ancien bien référencé sous le numéro AFF001 « concession » datant des années 1959 à 1979 d'une valeur totale de 68.970,35 € et imputé sur le compte 2411 « immobilisations mises en concessions ».

L'opération de régularisation se fera par le Trésorier et sera une opération d'ordre non budgétaire, soit :

- par crédit au compte 2411
- et par débit au compte 1068

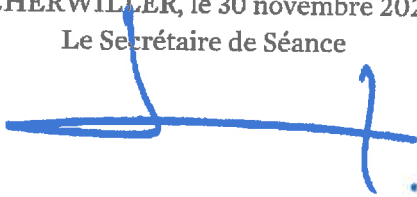
permettant ainsi d'apurer ce dernier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		

RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Delphine BIEHLER	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Secrétaire de Séance



GUY ENGEL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 novembre 2023
Le Maire



Olivier SOHLER